

en vigueur de la TPS en 1991, accentuera davantage cette tendance.»

(576) Les rentrées au titre des voyages étrangers représentent une source d'exportation canadienne appréciable, d'une valeur d'environ 7,2 milliards de dollars pour l'économie canadienne en 1989. Le Comité estime que l'imposition de la taxe aux exportations n'est tout simplement pas la bonne voie à suivre. En outre, cette pratique va à l'encontre de l'une des raisons énoncées par le gouvernement pour instaurer la TPS, à savoir de soulager le fardeau des coûts supportés par les exportations canadiennes.

(577) Une préoccupation fondamentale de la politique économique est la lutte à l'inflation. Nous payons un prix élevé pour cette politique par le biais de taux d'intérêt élevés et des répercussions qu'ils ont sur l'économie. Malgré cela, le gouvernement fédéral entend instaurer une taxe qui, selon toute probabilité, ferait augmenter le taux d'inflation. Le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, l'honorable Mel Couvelier, a formulé le commentaire suivant sur l'effet inflationniste de la TPS : «Elle entraînera un grave choc des prix pour l'économie à une période où les taux d'intérêt élevés et un dollar artificiellement haut étouffent déjà la croissance économique.» (66:15)

(578) La première raison pour laquelle la taxe ferait augmenter les prix est que l'on n'a pas pris les dispositions pour supprimer l'actuelle TVF de tous les produits. Des représentants de groupes de partout au pays ont attiré l'attention du Comité sur ce point. Ainsi, la remise de 8,1 p. 100 que le gouvernement se propose de verser à l'égard de la TVF pour les stocks présentement détenus